

A.P.R.A.F.S. a.s.b.l.
Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire

Siège social : Rue Fief de Rognon, 13 – 1400 Nivelles
N° d'entreprise : 449218876
Site Internet : www.aprafs.be

Projet de P.V. de l'Assemblée générale du 23 mars 2017.

La séance est ouverte à 11 h.

Le Président, Roland GAINAGE, souhaite la bienvenue à tous et remercie les autorités scolaires de l'A.R. Spa d'accueillir notre assemblée générale dans leurs locaux.

Conférence

Il présente ensuite le conférencier du jour, Monsieur Benoît VAN DER MEERSCHEN, secrétaire général adjoint du Centre d'Action laïque et président du Conseil consultatif des Cours philosophiques.

Son exposé porte sur un sujet d'actualité dans les milieux scolaires, « Les enjeux d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement ».

Après avoir retracé l'historique des décisions juridiques et des débats qui ont précédé la mise en place de cette nouvelle matière dans l'enseignement obligatoire, l'orateur dresse un bilan en demi-teinte de ce cours dont le bien-fondé a été quelque peu occulté par des problèmes d'organisation que les medias se sont empressés de mettre en évidence.

En dépit de ces difficultés, Monsieur VAN DER MEERSCHEN se dit néanmoins confiant dans l'avenir d'une matière que certains professeurs prennent plaisir à enseigner et qui doit permettre aux élèves de réfléchir à des questions existentielles dans la perspective d'une recherche de sens plutôt que sur base de convictions confessionnelles.

Et l'orateur d'ajouter qu'un tel cours ne pourra sortir pleinement ses effets que s'il se substitue un jour entièrement aux cours philosophiques existants. Mais il s'agit là d'un point sensible qui n'a pas manqué de susciter réactions et interventions de plusieurs de nos membres. L'un d'entre eux a mis en évidence les risques d'une telle extension qui pourrait s'avérer contre-productive, dans la mesure où ce nouveau cours n'est dispensé que dans le seul enseignement officiel et que les mentalités restent encore conservatrices dans certains milieux et en particulier dans nos petites villes de province. Quoiqu'il en soit, le débat est loin d'être clos.

Monsieur VAN DER MEERSCHEN est chaleureusement applaudi par l'assemblée à l'issue de son intervention et vivement remercié par le président.

Assemblée générale statutaire

Après une pause de 10 minutes, la séance de l'A.G. reprend à midi.

1. Lecture et approbation du P.V. de l'Assemblée générale du 24 mars 2016

La secrétaire, Madame Micheline KINARD-ROUSSEAU, procède à la lecture du projet de P.V. qui est ensuite approuvé à l'unanimité.

2. Rapport sur le fonctionnement et les activités déployées par l'Association en 2016

Le président rappelle brièvement les réalisations à mettre à l'actif de l'Association en 2016, celles-ci étant largement commentées et détaillées dans les quatre bulletins trimestriels adressés au cours de l'année écoulée aux membres retraités.

Il évoque aussi l'initiative prise en décembre d'inviter les nouveaux membres affiliés en 2016 de participer à une réunion élargie du conseil d'administration. Les membres qui ont répondu à cette invitation ont pu ainsi procéder à un échange de vues au sujet de nos activités. L'expérience sera

renouvelée au printemps 2018 pour les affiliés de l'année 2017 auxquels s'ajouteront ceux qui ont sollicité leur adhésion au cours du premier trimestre 2018.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes 2016 et projet de budget 2017

3.1. La trésorière, Madame HÉRALY, présente la synthèse des recettes et des dépenses 2016.

Elle attire l'attention sur le caractère artificiel du bonus constaté (857,46 €), dans la mesure où la facture relative au repas de l'AG en 2016 nous est parvenue trop tard pour pouvoir être prise en compte dans les dépenses de 2016.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est accordée à la trésorière.

3.2. Le budget 2017 est approuvé également moyennant deux corrections justifiées par :

- a) les frais découlant de l'organisation d'un voyage supplémentaire en Drôme au printemps 2017 (soit 14 000 €);
- b) la prise en compte, dans les dépenses, de la location d'un car permettant à une partie de nos membres de pouvoir se rendre à l'Assemblée générale dans de bonnes conditions (soit 567 €).

4. Proposition de porter la cotisation annuelle de 7 à 8 € à compter de 2018

Le président fait remarquer que le montant de la cotisation annuelle (7 €) n'a pas varié au cours des cinq années écoulées et que notre situation financière reste stable néanmoins grâce à la générosité d'une partie de nos membres qui manifestent leur encouragement envers notre association en versant plus que le minimum. Cela dit, dans la mesure où notre conseil d'administration souhaite offrir davantage d'activités à ses membres, et eu égard à l'augmentation récurrente des frais d'impression et d'expédition de nos Bulletins trimestriels, il serait souhaitable, pour maintenir notre équilibre budgétaire, que le montant de la cotisation soit porté à 8 € à compter de l'année 2018.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

5. Excursions et voyages projetés en 2017

Monsieur Yvan BERLAIMONT, organisateur des voyages en Drôme et aux Pays-Bas, apporte un complément d'information aux indications contenues dans le récent Bulletin.

Dans le même ordre d'idées, Monsieur Michel VANDERPIJPEN, co-organisateur de l'excursion du 11 mai prochain, fournit également quelques explications complémentaires au sujet de l'organisation de cette journée.

Enfin, le conseil d'administration, à l'initiative de Yvan BERLAIMONT, invite les collègues retraités à assister le mercredi 6 septembre prochain à une visite de la Bibliothèque royale de Belgique suivie l'après-midi d'une autre visite de la section 'Musée Fin-de-Siècle' des Musées royaux des Beaux-Arts. Nos membres trouveront dans le prochain Bulletin tous les détails concernant la mise sur pied de cette visite.

6. Divers

Le président remercie les membres de l'assemblée pour leur participation active aux travaux de ce jour et réitère le souhait, déjà exprimé l'an dernier, de voir ces derniers contribuer davantage à la rédaction ou à l'envoi d'articles pour nos bulletins trimestriels. Ceux-ci ne doivent pas être alimentés par les seuls membres du conseil d'administration mais ouverts à tous et devenir ainsi le reflet d'une communauté vivante, riche de ses adhérents ainsi que de la diversité de leur formation et de leurs centres d'intérêt.

Le président clôture la séance à 13h15 et invite les membres de l'assemblée à partager l'apéritif et le repas préparés par le personnel de la section hôtelière de l'A.R. Spa.

Rapporteuse : Micheline KINARD – ROUSSEAU – Secrétaire